

15.07.09

Comment juguler les déficits de la Sécurité sociale ?

La commission des comptes de la Sécurité sociale s'est tenue le lundi 15 juin 2009. Elle a annoncé un déficit de **20 milliards d'euros** pour 2009 (p2) qui est loin de celui voté il y a un peu plus de six mois (p1).

Soldes par branche du régime général

En milliards d'euros	2008 (p)	2009 (p1)	2009 (p2)
Maladie	- 4,0	- 4,6	- 9,4
Accidents du travail	0,4	- 0,1	- 0,3
Vieillesse	- 5,7	- 5,3	- 7,7
Famille	0,4	- 0,5	- 2,6
Total régime général	- 8,9	-10,5	- 20,1

Source : loi de financement de la sécurité sociale pour 2009

Commission des comptes de la Sécurité sociale 15 juin 2009

FRR (fond de réserve pour les retraites) : 31 décembre 2008, les actifs du FRR sont de 27,7 Mds soit une baisse de 24,8%. Cette baisse est liée à la crise mondiale des marchés de capitaux.

CADES (caisse d'amortissement de la dette sociale) : 31 décembre 2008, le montant des dettes restant à amortir est de 70,1 Md€. Le montant devrait atteindre 100 milliards d'euros à la fin 2009.

Pour juguler les déficits structurels de la Sécurité Sociale encore accentués par la crise actuelle, certaines orientations sont à craindre :

- cantonner l'assurance maladie sur les gros risques (ALD) et transférer les autres à l'assurance privée avec à la clé des hausses de tarifs et de moins bonnes couvertures.

- mettre en place un bouclier sanitaire.

Les prestations seraient gratuites au-delà d'un plafond qui pourrait être fixé en fonction des revenus de chacun. Cela signifie que si celui-ci est par exemple à 800 €, les assurés seraient pris en charge à 100% au dessus de ce montant, alors qu'en dessous du plafond, ils devraient financer l'intégralité de leurs frais bien sûr avec l'aide des organismes complémentaires.

Les classes moyennes ont tout à perdre dans cette réforme car plus leur revenu sera élevé et plus le plafond du bouclier le sera également. Elles devront faire davantage appel aux organismes complémentaires qui augmenteront fortement leurs tarifs, voire les fixeront proportionnellement au revenu de l'individu et en fonction de son âge!

- Créer des contrats optionnels dans lesquels il sera tenu compte du type de maladie, de l'âge, du montant de revenus, de la composition de la famille, du fait d'être actif ou non actif.

- développer l'épargne retraite. Le parlement a commandé au Conseil d'Orientation des retraites une



réflexion sur l'opportunité de mettre en place un régime notionnel ou par points à l'instar de ce qui existe dans certains pays européens ;

- remettre à plat les avantages familiaux et conjugaux avec en filigrane un alignement vers le bas des prestations.
- généraliser l'obtention des prestations en fonction des ressources. C'est déjà le cas aujourd'hui pour les aides à la famille dont seules un tiers ne dépendent pas du niveau des revenus.

La CFE-CGC ne cautionne pas ce type d'orientation. Pour nous, le maintien du système de protection sociale passe par la recherche d'un financement pérenne, ce qui n'exclut pas une démarche d'efficience.

☹ *Une question ?*
Contactez : a.bernard@cfecgc.fr ☺

Danièle Karniewicz
Pôle protection sociale